compte fait, plus nul que servi. Les imitateurs, sot bétail, suivent en vrais moutons le pasteur de Mantoue. En dépit des innombrables imitations de Théocrite, Virgile a fait preuve d'une profonde originalité ; ses imitateurs, point. Ils s'habituent à voir la nature à travers le poète latin, d'où l'absence d'un sentiment vrai. A force de voir dans les pâtres des *Bucoliques* Virgile lui-même ou Gallus, leurs bergers ne sont plus que des gens de cour. Ceux qui ont utilisé l'églogue IV ou l'églogue V les ont dépouillées de cet élément mystérieux qui en est l'un des charmes ; et leur imitation va parfois jusqu'à l'absurde. Mais Virgile vaut aussi par le détail ; c'est ce que les grands poètes ont senti ; et ils ont réussi à faire passer dans certains de leurs vers quelque chose des beautés du grand poète latin.

A. BOURGERY.

VI

LA STATUE DE MARSYAS AU *FORUM ROMANUM*[1]

PAR J. PAOLI

Professeur à la Faculté de droit de Dijon

La statue de Marsyas, telle que nous la montrent les bas-reliefs dits de Trajan du *forum Romanum*[2], le denier de L. Marcius Cen-

1. Cet article fait suite à celui que nous avons publié dans les *Mélanges de l'École française de Rome* en 1938, sous le titre *Marsyas et le « ius Italicum »*, p. 96 à 130. Malheureusement, il ne nous a pas été possible d'y traiter tout le sujet que nous nous étions primitivement assigné. Il n'est pas question ici, en effet, du tribunal du préteur, si intimement lié avec Marsyas et sur lequel nous avons poursuivi notre étude sans pouvoir l'achever. La guerre, la captivité et bien d'autres événements encore ne nous ont pas permis de réunir toute la documentation utile et de procéder aux vérifications d'ordre archéologique qui étaient indispensables. Aussi les développements ci-dessus ne constituent-ils qu'un chapitre, le premier, d'un travail plus vaste auquel nous n'avons jamais cessé de penser. Notre précédent article ayant été consacré au Marsyas provincial, nous n'avons voulu étudier à cette place que le symbole romain. Il nous fallait commencer par dégager la signification de celui-ci. Le reste viendra bientôt.

2. Cf. les reproductions photographiques qu'en donne entre autres M. W. Seston, *Les « Anaglypha Traiani » du Forum romain et la politique d'Hadrien en 118*, *Mél. de l'Éc. fr. de Rome*, 1926-1927, p. 156 et 157.

sorinus[1] et certaines monnaies coloniales[2], offre l'image d'un grossier personnage : *Phryx barbarus, uultu ferino, trux, hispidus, inlutibarbus, spinis et pilis obsitus*[3]. Elle est celle d'un Silène nu, barbu et boiteux, coiffé parfois[4] d'une espèce de bonnet phrygien analogue au *pileus* des affranchis. L'ivrogne, qui a bu et boira, porte une outre sur son épaule gauche. La main droite levée, il fait un geste que les Anciens interprétaient déjà de différentes façons[5] et qui n'a sans doute pas cessé d'attirer sur lui la curiosité des Modernes[6]. Enfin, confirmant l'impression de dégoût qu'inspire son visage bestial, une curieuse queue de cheval, d'âne ou de mulet[7] rappelle, au bas de ses reins, « sa nature animale[8] ».

Telle était notre statue. Elle répondait tout à fait au genre qu'a imaginé pour notre héros l'art statuaire grec du IVe siècle et ne mériterait pas sans doute une grande attention du point de vue purement historique si, dans toutes les cités antiques où elle fut érigée, un même et surprenant honneur ne lui avait été réservé : à Rome, comme dans les provinces, elle se dressait au cœur même du forum.

Sans doute, en ce lieu, sur les forums de l'empire où elle passa pour l'*indicium libertatis*[9], mais où n'erraient plus que les fantômes de la liberté au sens moderne du mot, le satyre boiteux peut-il nous apparaître aujourd'hui plutôt comme la caricature que le symbole d'un grand idéal. Il n'est cependant pas douteux que la *libertas* qu'il représentait[10] n'était point objet de dérision.

Dans les villes provinciales du Haut-Empire, ce symbole était,

1. E. Babelon, *Mon. de la Républ.*, II, p. 195. L. Marcius Censorinus était monétaire en 84 av. J.-C.

2. Nous renvoyons, d'une façon générale, à notre précédente étude. Voir aussi Ad. Reinach, *Klio*, 1914, p. 337.

3. Apul., *Florid.*, 111.

4. Sur la monnaie coloniale reproduite par Thédenat, *Le Forum romain*, 1923, p. 135, le satyre a la tête nue, ce qui est une raison de plus, outre celles que nous avons déjà dégagées dans la note finale de notre premier article, de repousser l'explication d'Ad. Reinach, *op. laud.*, p. 337.

5. Par une plaisanterie sans doute chez Horace, *Sat.*, I, 6, 120-121, qui semble faire allusion à ce geste. De même chez Martial, 2, 65. Mais d'une façon plus sérieuse chez Servius, *Ad Aen.*, 4, 58, nous pensons l'avoir démontré.

6. Voir les auteurs cités dans notre précédente étude.

7. Visible seulement sur le denier de Censorinus et prise parfois pour celle d'un porc (Ad. Reinach, *op. laud.*, p. 321, n. 2).

8. Ad. Reinach, *op. laud.*, p. 321.

9. Servius, *Ad Aen.*, 3, 20 ; 4, 58 ; Macrobe, *Sat.*, 3, 12.

10. Sur le sens de ce mot à Rome, cf. W. Seston, *op. cit.*, p. 167 et suiv. Sur celui qu'il convient de lui attribuer dans les provinces, cf. notre *Marsyas et le « ius Italicum »*.

en effet, celui du *ius Italicum*. Telle est la conclusion, généralement acceptée aujourd'hui, que nous avons dû donner à notre précédente étude. Qui ne voit que cette fiction du *ius Italicum* reposait sur une image? C'est à Rome qu'il convient d'aller chercher son point de départ. N'est-ce pas Rome qui donna la première et la plus haute expression de ce droit, de *son* droit, qu'elle a, dès avant la fin de la république, achevé d'étendre à l'Italie et que la faveur impériale plus tard par l'invention du *ius Italicum* a plus ou moins répandu hors des limites territoriales de l'unité nationale? L'image contenue dans la fiction du *ius Italicum* est donc bien celle de Rome et, de même que la cité de droit italique reflétait la cité italique, avant tout la cité mère, l'*Urbs*, à laquelle elle se trouvait juridiquement assimilée, puisqu'elle en prolongeait fictivement le territoire, de même les Marsyas provinciaux reproduisaient, au cœur des villes lointaines, les traits du Marsyas romain. C'est pourquoi, en dressant cette statue sur leur forum, certaines colonies prospères et favorisées affichaient leur droit à se dire les *effigies paruae simulacraque* de la *maiestas populi Romani*[1]. Elles exprimaient ainsi l'idée de leur appartenance à la communauté nationale romaine dont les institutions juridiques se distinguaient fondamentalement du *ius peregrinorum*.

* * *

C'est donc à Rome qu'il faut aller chercher l'interprétation du symbole. De toute évidence, le Marsyas du *forum Romanum* a été l'ancêtre et le modèle de tous les autres. Lui seul peut désormais nous révéler le secret évanoui de l'extraordinaire honneur accordé à son image, car il était lui-même un très haut symbole, dont on a déjà pu dire, d'une façon remarquable[2], qu'il avait été celui du *ciuis Romanus*. Il était, en effet, sacré aux yeux des Romains du Haut-Empire. Tout le prouve.

Il se dressait sur l'aréa centrale du forum[3], à l'intérieur, encore, d'une enceinte carrée de cinq mètres de côté dont le sol n'a jamais reçu de pavement[4] et dont la balustrade de marbre a vrai-

1. Gell., *N. A.*, 16, 13, 9. Voir aussi notre article précédent, *passim* et notamment p. 121, ainsi que W. Seston, *op. cit.*, p. 168.

2. Seston, *op. cit.*, p. 169.

3. Se reporter au plan de Hülsen, reproduit par Lugli, *I monumenti antichi di Roma e suburbio*, vol. 1 : *La zona archeologica*, Rome, 1931, p. 134.

4. Lugli, *op. laud.*, p. 133 (*una piccola area quadrata... e nell'interno priva di lastricato*) ;

semblablement[1] compris, du côté des *rostra uetera*, le bas-relief des *Alimenta* et, parallèlement à celui-ci, du côté des *rostra Iulia*, le *pluteus* où fut reproduit le brûlement des dettes. C'est avec raison, nous le verrons, que l'on a pu écrire que, dans ces deux scènes, où le décor de basiliques et de temples est secondaire et où « seuls importent Marsyas et l'empereur », il était nécessaire que celui-là figurât en face de celui-ci[2]. Sur l'autre face des deux *plutei*, en outre, « la procession des trois animaux (*suouetaurilia*) semble se poursuivre autour de l'enceinte qu'ils ont purifiée de leur sang[3] ».

Dans l'enclos ainsi délimité, Marsyas, tourné vers le Capitole[4], avait pour compagnons les trois arbres sacrés : le figuier, l'olivier et la vigne. Le piédestal carré, sur lequel se dressait sa statue, a été placé, les deux fois, par le sculpteur à l'ombre même du figuier saint. Ainsi, de la même façon que la *ficus Ruminalis*, miraculeusement passée du Cermalus au comitium, abritait sous elle la louve des *Ogulnii*[5] avec les deux jumeaux fondateurs de l'empire[6], la *ficus* du *lacus Curtius*, *in medio foro*, étendait au-dessus de Marsyas ses rameaux protecteurs[7].

Devant ces deux images qu'il lui est impossible de ne pas songer à rapprocher l'une de l'autre, l'interprète moderne doit se demander si une même idée n'y fut pas exprimée. Le rapprochement des deux symboles placés en deux lieux différents, mais voisins, à l'ombrage du même arbre saint, lui est d'autant plus indiqué qu'il a déjà entrevu leur équivalence dans les colonies de droit italique sous l'empire. D'une part, en effet, il a été amené à constater que la liste des villes provinciales dont les monnaies reproduisirent l'image de la louve allaitant les *conditores imperii* était, à très peu de choses près, celle des cités qui ont frappé, également sur leurs monnaies,

W. Seston, *op. laud.*, p. 176, pour qui il n'est pas douteux que cette partie du forum n'a jamais été recouverte par des dalles de travertin.

1. Nous prenons acte de la réserve de M. W. Seston, *op. laud.*, p. 178 (« nous ne pouvons l'affirmer avec une certitude absolue... »), bien que sa démonstration nous semble complète par l'exacte concordance des mesures du soubassement de marbre et de celles de chacun des deux *plutei* (cinq mètres).

2. W. Seston, *op. laud.*, p. 170.

3. W. Seston, *op. cit.*, p. 178.

4. W. Seston, *op. laud.*, p. 178.

5. Consacrée, en réalité, sous le consulat de Claudius et Volumnius, en 296 av. J.-C. (Liv., 10, 23, 12) et qui ne doit pas être confondue avec celle du Capitole. Cf. J. Carcopino, *La Louve...*, p. 20 et suiv.

6. La présence de ceux-ci est démontrée par M. J. Carcopino, *op. laud.*, p. 21-24.

7. On sait que le figuier passait à Rome pour préserver de la foudre. Cf. l'article de Olck, dans P.-W., *R. E.*, VI, col. 2145 et suiv.

l'effigie de Marsyas ; d'autre part, il a relevé, parmi les très rares noms qui ne figurent que sur la première de ces listes, celui d'une colonie ayant certainement possédé le *ius Italicum* dont Marsyas était l'*indicium*[1]. C'est le même parallélisme symbolique qui « saute aux yeux » au cœur même de l'*Urbs*. Sans doute ne rend-il plus, au *forum Romanum*, l'égalité de l'équation juridique qui s'inscrit d'elle-même sur les forums ou les monnaies des provinces transméditerranéennes. Mais ne peut-il l'expliquer? Suivons plus longuement les divers aspects par lesquels il se dessine à nos yeux.

Il convient de reproduire ici tout entier un texte « entortillé, mais explicite[2] » de Pline[3] :

> *Colitur ficus arbor in foro ipso ac comitio Romae nata, sacra fulguribus ibi conditis magisque ob memoriam eius quae, nutrix Romuli ac Remi, conditores imperii, in Lupercali prima protexit, ruminalis appellata, quoniam sub ea inuenta est lupa infantibus praebens rumim (ita uocabant mammam), miraculo ex aere iuxta dicato, tamquam in comitium sponte transisset, Atto Nauio augurante. Nec sine praesagio aliquo arescit rursusque cura sacerdotum seritur. Fuit et ante Saturni aedem urbis anno CCLX sublata sacro a Vestalibus facto, cum Siluani simulacrum subuerteret. Eadem fortuito satu uiuit in medio foro, qua sidentia imperii fundamenta ostento fatali Curtius maximis bonis, hoc est uirtute ac pietate ac morte praeclara, expleuerat. Aeque fortuita eodem loco est uitis atque olea, umbrae gratia sedulitate plebeia satae, ara inde sublata gladiatorio munere Diui Iuli, quod nouissime pugnauit in foro.*

Pline lui-même ne nous dit-il pas que les deux symboles exprimaient une même idée, puisque, après avoir rappelé le titre de *conditores imperii* décerné aux jumeaux qu'allaitait la louve du comitium, il fait hommage à Curtius, sans juger utile, il est vrai, de noter la présence de la statue de Marsyas[4] au lieu où s'accom-

1. La colonie à laquelle il est fait allusion ici est celle de Philippes de Macédoine, dont le droit italique est établi par le Digeste, 50, 15, 6, et 50, 8, 8. Voir notre étude, p. 128, n. 3.

2. *Sic* : J. Carcopino, *op. laud.*, p. 29, à propos de la première phrase de ce texte.

3. *N. H.*, 15, 20, 77. Nous reproduisons la lecture de Mayhoff dans l'éd. Teubner (1909).

4. Nous ne croyons pas qu'il soit possible d'admettre, avec Wissowa, *Rel. u. Kult. d. Römer*[2], p. 213, n. 4 et litt. cit., que la statue de Silvain dont parle Pline était celle de Marsyas. Sans doute, les Romains ont-ils fréquemment assimilé Silène à Silvanus. Mais, à l'époque de l'arrachement du figuier qui gênait la statue de ce dernier, celle de Marsyas n'avait pas encore fait son entrée à Rome. Cf. Ad. Reinach, *op. laud.*, p. 321-337, suivi par J. Carcopino, *Aspects mystiques de la Rome païenne*, p. 184-185.

plit son sacrifice, de la même gloire? Curtius avait, nous dit-il, consolidé les assises de l'empire (*imperii fundamenta*) ébranlées par un funeste prodige, en leur incorporant ces richesses suprêmes que sont la valeur virile, le patriotisme et une mort glorieuse. A cette tradition, d'ailleurs confirmée par la découverte dans les fouilles du *lacus Curtius* d'un squelette humain sans trace de sépulture[1], Tite-Live donnait déjà sa préférence[2], en remarquant que le lac avait reçu son nom de ce Curtius plutôt que du guerrier de Titus Tatius[3]. Peu nous importe, d'ailleurs, la divergence des contes par lesquels on prétendit expliquer ce nom[4]. Il nous suffit qu'une légende bien établie ait placé au *lacus Curtius* les fondements éternels de l'État romain. Or, à cet égard, la prophétie rapportée par Tite-Live :

> *quo plurimum populus Romanus posset : id enim illi loco dicandum (uates canebant), si rem publicam Romanam perpetuam esse uellent,*

confirme, sans qu'il soit besoin de recourir au témoignage de Valère Maxime[5], l'historicité de celui de Pline. N'est-il pas très significatif qu'une autre croyance, dont nous trouvons l'écho chez Festus et chez Tacite[6], ait fait dépendre la durée de ce même État romain de celle du figuier du comitium? Le texte de Pline relate tour à tour ces deux opinions. Mais il fait plus encore : il les réunit, il en révèle le lien intime ou, plutôt, l'élément commun.

Qui ne voit, en effet, que dans la narration du naturaliste, c'est la présence d'un même arbre au comitium et au *lacus Curtius* qui forme le trait d'union des deux légendes. C'est la *ficus arbor* qui conduit l'écrivain à rapprocher la fable où elle se trouve associée au mythe des jumeaux fondateurs de celle qui concerne le lieu où, *in medio foro*, elle a également poussé. Mieux encore : une étude approfondie du texte démontre que l'arbre sacré, hôte primitif du Lupercal, réapparu au comitium, la *ficus* arrachée de l'aréa du temple de Saturne et celle du lac de Curtius n'ont formé, dans leur trinité sainte, qu'un seul et même être surnaturel aussi miraculeu-

1. Cf. Kroll, dans P.-W., *R. E.*, XII, 1, u° *Lacus Curtius* et litt. cit.
2. 7, 6.
3. Liv., I, 1, 12, 13 ; Den. Hal., 2, 42 ; Plut., *Rom.* 18.
4. Varr., *de l. l.*, 5, 148-150.
5. 5, 6, 2 : *cum autem in media parte fori... responsumque esset, ea re illum tantummodo compleri posse, qua populus Romanus plurimum ualeret, Curtius...*
6. Festus, p. 286 L., p. 169 M. ; Tac, *Ann.*, 13, 58, cf. plus bas.

sement né en ces trois endroits. L'audace d'un tel conte ne devra pas nous surprendre, car la pénétrante étude de M. J. Carcopino nous a déjà révélé avec quelle liberté les historiens, les poètes et même les sculpteurs ont traité le sujet du figuier Ruminal[1]. Elle nous a fait connaître les « savantes réticences » par lesquelles, « sans adhérer expressément à la thèse du déplacement miraculeux », ils ont cherché à « s'approprier la distinction introduite par elle entre les apparences successives de l'arbre talisman » et à « réconcilier toutes les traditions concurrentes », en endormant « dans le silence et l'équivoque la curiosité ou les scrupules des âmes inquiètes[2] ». Encore l'auteur récent n'a-t-il considéré que la première réapparition de l'arbre au comitium qui, seule, intéressait son sujet. La légende aussi bien avait accompli avec elle son pas le plus audacieux en faisant franchir au figuier Ruminal la distance du Palatin au comitium. Il lui restait bien moins à oser pour lui faire gagner le centre du forum qui, moins éloigné, avait dû se trouver sur la ligne imaginaire de son divin passage. N'est-ce pas ce que nous dit Pline? Et, si nous devons nous refuser à l'entendre, n'est-ce pas ce que nous disent un ensemble de témoignages de tous ordres auxquels ne manque même pas la confirmation matérielle du fait archéologique?

* * *

Relisons notre texte : *colitur ficus arbor in foro ipso ac comitio Romae nata.* Des latinistes[3] et des archéologues[4], rassurés par le singulier *ficus arbor*, ne s'arrêtent sur ces mots que pour souligner, en les rapprochant d'un autre témoignage de Tacite[5], une sorte de confusion faite sous l'empire entre le forum et le comitium. Pline, comme Tacite, disent-ils, considérait que les deux emplacements ne formaient plus qu'un tout : le forum avait absorbé le comitium. La conjonction copulative *ac* leur a paru avoir le même sens dans les deux textes. N'est-il pas fréquent que le second terme introduit

1. *Op. laud.*, p. 28.
2. J. Carcopino, *loc. cit.*
3. Nous devons à l'obligeance de M. E. de Saint-Denis de nous signaler que le rapprochement dont il va être question a été fait dans l'édition donnée par H. Furneaux, J.-G.-C. Anderson et F. Haverfield de la *Vie d'Agricola*, Oxford, 1939. Voir ci-dessous, n. 5.
4. Cf., par exemple, Thédenat, *op. laud.*, p. 68, n. 1.
5. *Agric.*, 2, où, selon les éditeurs anglais, *ac foro* soulignerait le caractère public de l'emplacement,

par elle n'ajoute qu'une précision au premier? L'érudition la mieux informée de la concordance de tous ces éléments ne pouvait donc que souscrire à cette traduction irréprochable en la forme : « on entretient un figuier qui a poussé sur le forum même de Rome, dans le comitium ». Oserons-nous dire pourtant que cela ne nous satisfait pas [1]?

Si Pline a parlé au singulier d'une *ficus arbor in foro ipso ac comitio nata*, il n'a cependant pas pu dire qu'il n'y avait qu'un figuier sur le forum *y compris le comitium*, car en fait il y en avait deux de son temps et, précisément, l'un *in medio foro*, comme il le précise lui-même un peu plus loin, substituant *medio* à *ipso* et expliquant peut-être celui-ci par celui-là, l'autre au comitium où les contemporains de Néron se sont alarmés, nous le savons [2], de son dépérissement. Tacite, lorsqu'il parla de ce dernier, le situa *in comitio*, et non pas *in foro ac comitio*, comme on veut que le naturaliste l'ait fait [3]. Pline connaissait les deux arbres et savait encore qu'un troisième avait été très anciennement arraché de l'aréa du temple de Saturne. Son texte nous met en présence de la dualité survivante et également sacrée : le figuier du comitium abritant l'image de bronze des *conditores imperii*, celui du forum ombrageant les *fundamenta imperii* consolidés par le sacrifice de Curtius. Mais comment alors comprendre le singulier *ficus arbor* dans la première phrase du texte?

Pour y parvenir, il faut nécessairement admettre que les mots *in foro ipso ac comitio* désignent non pas un seul et même endroit, mais deux emplacements différents. Est-ce impossible? Du point de vue de l'archéologue, tout d'abord, il est difficile de répondre affirmativement à cette question. Jordan [4] a souligné que, dans le langage de l'époque impériale, forum et comitium se distinguent à ce point l'un de l'autre qu'ils ne permettent pas de croire que celui-ci n'était qu'une partie de celui-là, ce que confirment d'ailleurs les constatations archéologiques faites pour la période de la

1. Cette traduction est certainement satisfaisante pour tous ceux qui, comme M. J. Carpino, *op. laud.*, p. 29, n'ont pour unique objet que de traiter du figuier Ruminal. La discussion que nous instituons ici est sans intérêt pour eux et ne saurait en quoi que ce soit altérer le résultat de leurs recherches. C'est aussi au point de vue de la *ficus Ruminalis* exclusivement, bien que son sujet fût plus général, que s'est placé Olck, P.-W., *R. E.*, u° *Feige*, col. 2147

2. Tac., *Ann.*, 13, 58 : *eodem anno Ruminalem arborem in comitio...*

3. Voir le texte précédent.

4. *Top.*, I, p. 204 et suiv. ; p. 316-317.

fin de la république[1]. En second lieu, devant l'ambiguïté de la copule *ac*, le latiniste ne peut avoir en lui-même aucune certitude contraire. Le sens que nous sommes conduits à prêter à *ac* dans l'expression *in foro ac comitio* correspond à l'un de ses emplois fréquent et sûrement attesté. Ne peut-on pas, d'ailleurs, se demander si la précision que la première traduction tend à lui faire rendre ne s'exprimerait pas au détriment d'une autre marquée cependant dans le texte par l'adjectif de soulignement *ipso* qui, normalement, devrait caractériser l'idée d'une opposition entre les deux termes *foro* et *comitio* ou, au moins, l'intention de les distinguer nettement l'un de l'autre en insistant sur le premier? MM. Ernout et Meillet[2] ont remarqué que *comitium* était souvent joint et opposé à *forum*. Sans doute faut-il voir là le reflet du fait historique lointain, mais les écrivains de tous les siècles latins sont demeurés fidèles au souvenir de la distinction première du comitium et du forum : Cicéron, dans des œuvres certes antérieures aux transformations opérées par César en ces lieux[3], Varron, postérieurement[4] à ces travaux, Tite-Live[5], qui a connu ceux d'Auguste dont il a vu monter l'étoile impériale, et Suétone, qui, sous Trajan et Hadrien, a pu en contempler les feux. Le biographe des Césars écrit encore : *praeter comitium ac forum basilicasque*[6]. On aurait donc tort de croire que les mots *forum ac comitium* ont formé à un moment quelconque une expression toute faite[7] dont le sens universellement connu et admis eût dissipé l'ambiguïté de la conjonction *ac*. Pour

1. Comp. Lugli, *op. laud.*, p. 108.

2. *Dict. étym.*, n° *comes*.

3. *Verr.*, 2, 58 ; 6, 170 : *non in foro, non in comitio, non in rostris...* ; *Pro Sest.*, 75, *forum comitium curiam*.

4. *De r. r.*, I, 2, 9 : *Eiusdem gentis C. Licinius, tribunus plebis cum esset, post reges exactos annis CCCLXV primus populum ad leges accipiendas in septem iugera forensia e comitio e(-)duxit*. Comp. Cic., *de Amic.*, 25, 96 : *in forum*.

5. 22, 7 ; 34, 45 : *in foro et comitio et Capitolio*.

6. *Caes.*, 10.

7. L'expression ne se trouve pas une seule fois dans les nombreux textes épigraphiques ou autres auxquels se rapporte l'*Index* des *Fontes iuris Romani* de Bruns. Grâce à ce remarquable instrument de travail, nous avons pu nous convaincre qu'elle était étrangère à la langue du législateur et notamment des sénatus-consultes où nous aurions dû le plus naturellement la trouver. Dans tous les cas où le mot *comitium* apparaît, il n'est nullement accompagné de celui de *forum* et inversement. On ne saurait imaginer plus nette distinction des deux emplacements. Cf. *SCC. de Thisbaeis* (a. 584 = 170), l. 2, Bruns, *Fontes*, I, p. 166 ; *de artificibus Graecis* (a. 642 /3 = 112 /1), l. 4, Bruns, *op. laud.*, p. 171 ; *de Asclepiade* (a. 676 = 78), l. 4, Bruns, *op. cit.*, p. 176, où ne figure chaque fois que la mention ἐν κομιτίῳ. Le procès-verbal, gravé sur la pierre, du sénatus-consulte *de nundinis saltus Beguensis*, par deux fois retrouvé, atteste qu'en 138 de notre ère on continuait à désigner ainsi, dans le *liber sententiarum in senatu dictarum Kari Iuni Nigri, C. Camerini cos.*, le lieu des séances sénatoriales (*in comitio in curia Iu l(i)a*).

traduire celle-ci, il faut dans chaque cas rechercher si les circonstances ne font pas ressortir une dualité des lieux, et c'est à cela qu'aboutit ici notre analyse : la dualité des figuiers du comitium et du forum nous conduit à admettre celle des lieux.

Mais continuons notre lecture du texte de Pline. Nous arrivons aux mots *sacra fulguribus ibi conditis*. Le pluriel *fulgura condita* doit être remarqué. On ne saurait méconnaître, en effet, que l'expression *fulgur conditum*, que l'on a pu exactement traduire par « foudre rituellement recueillie [1] », désignait un monument de caractère sacré [2] dans lequel on s'accorde à voir un putéal ou un biden-

1. J. Carcopino, *op. laud.*, p. 29.

2. A l'encontre de ce que l'on croit généralement, nous ne pensons pas que le lieu où était édifié un tel monument (putéal ou bidental, voir la note suivante) ne pouvait être que *religiosus* et qu'il faut accuser Pline d'inexactitude, comme le fait Wissowa, *Rel. u. Kult.*, p. 478, n. 5, sur la foi de Paul, p. 92 M, d'Horace, *A. P.*, 471, de Pers., 2, 27, et de Pline lui-même *N. H.*, 18, 124, parce que, dans notre texte, la *ficus* est qualifiée de *sacra*. Certes, il est vrai que les tombeaux — et le putéal comme le bidental était un tombeau, celui de la foudre, un *Blitzgrab* — étaient rangés dans la catégorie juridique des *res religiosae* en général, bien que l'on trouve parfois les termes « *locus sacer* » (*C. I. L.*, 6, 13534) ou « *locus consacratus* » (*C. I. L.*, 14, 1190 ; 6, 8734), ou d'autres expressions à peu près équivalentes pour désigner l'un d'entre eux. Mais il convient de noter ici l'étroit rapport souligné par Wissowa lui-même entre les *loca publica* et les *loca sacra*. Ce rapport ressort avec évidence de la lecture de textes juridiques comme Gai., 3, 5 : *sed sacrum quidem hoc solum existimatur, quod ex auctoritate populi Romani consecratum est, ueluti... senatus consulto facto* ou Ulp., D., I, 8, 9, 1 : *Sciendum est locum publicum tunc sacrum fieri posse, cum princeps eum dedicauit uel dedicandi dedit potestatem.* Ces textes ont bien été cités par Wissowa, mais il fallait les rapprocher de la notice où Festus, u° *Scribonianum*, nous parle, précisément à propos d'un putéal, du Scribonius *cui negotium datum erat a senatu ut conquireret sacella attacta fulmine* ou du rapport de Varron, *de l. l.*, 5, 150 (*eum locum esse fulguritum et ex senatus consulto saeptum esse*), qui concerne le putéal du *lacus Curtius*, pour découvrir que les deux *putealia* dont il est question dans ces deux derniers textes remplissaient toutes les conditions exigées par Gaius et Ulpien pour que fût reconnue à un *locus publicus* la qualité de *sacer*. Il est difficile de croire que le putéal d'Attus Navius et, par conséquent, la *ficus Nauia*, en un lieu aussi public que le comitium, n'avaient point le même caractère juridique. Il suffit de montrer, pour qu'on l'admette, que les règles du droit conduisaient d'elles-mêmes à une telle *sacratio*, et c'est ce qui vient d'être fait. Au surplus, les témoignages concrets ne manquent pas. L'épigraphie nous a conservé celui de l'existence d'un *sacrum publicum fulguris* (*C. I. L.*, 11, 1024, cité par Wissowa, *op. laud.*, p. 122, n. 3) et un scholiaste de Lucain, *Phars.*, 1, 607 (*/ ... Arruns dispersos fulminis ignes /Colligit et terrae maesto cum murmure condit / Datque locis nomen sacris.* — La lecture de M. A. Bourgery, dans son édition de la collection Budé, est inadmissible en présence de la remarque de ce scholiaste), a pris soin de noter dans son commentaire de ces vers le *nomen* de ces *loca sacra* tel que les Anciens devaient le lire sur la pierre : *F. S. C. (fulgur sacrum conditum) : colligitur enim fulmen et conditur : est autem in iisdem locis ubi F. S. C. uideris scriptum.* Cf. Mercklin, *Jahrb. f. Philol.*, 75, 1857, p. 630, et Marquardt, *Röm. Staatsverwalt.*, 3, p. 262, n. 4. Nous renonçons, pour ne pas trop alourdir cette note, à citer tous les autres témoignages qui pourraient être invoqués. En bref, tout indique que le *fulgur conditum* avait en lui une vocation nettement définie à se réclamer de l'idée du *sacer* au sens donné par MM. Ernout et Meillet : *celui ou ce qui ne peut être touché sans être souillé ou sans souiller.* D'abord son isolement également attesté pour le *fulguritum* du *Lacus Curtius* (Varr., *de l. l.*, 5, 150 : *ex S. C. saeptum esse*) et pour le bidental (Sid. Apoll., *Carm.*, 9, 194 : *saeptum bidental*) pareillement rangé par Wissowa, *op. laud.*, p. 478, n. 2 et 5 ; p. 517, n. 2 et 3, dans la catégorie des *fulgurita* et où reparaît clairement cette

tal[1]. Si Pline n'avait pensé qu'à un seul et même endroit en écrivant les mots *in foro ipso ac comitio*, comment comprendre qu'il ait signalé la présence de plusieurs *fulgura condita*? Ce pluriel ne pouvait se concevoir qu'à la condition d'exprimer au moins une dualité présente ou passée d'édifices et celle-ci ne peut être imaginée sur un seul et même emplacement. Or, ici encore, le fait archéologique — sur lequel nous aurons à revenir dans une autre étude — éclaire le propos du naturaliste : il y a eu aussi deux

caractéristique : Hor., *A. P.*, 471 : *triste bidental mouerit incestus* ; Pers., 2, 27 : *triste iaces lucis euitandumque bidental*, et la scholie : *bidental dicitur locus... quem calcare nefas est* ; Ammien, 23, 5, 13 : *hoc modo contracta loca nec intueri nec calcari debere fulgurales pronuntiant libri* (comp. Pers., *Sat.*, 4, 48 : *si puteal multa cautus uibice flagellas*). Ensuite, la notion du *nefas*, c'est-à-dire de la propriété du dieu appliquée par les textes ci-dessus et d'autres (Festus, p. 333 M., p. 448 L. : *nefas est integi* ; voir la note 52 ci-dessous ; Schol. Pers., 2, 27 : *quem calcare nefas est*) aux *fulgurita* : elle explique l'interdiction de tous actes de nature à empêcher la divinité de jouir de son droit exclusif de plonger ses regards dans le tombeau de la foudre (Amm. : *nec intueri*) et d'avoir ainsi un contact permanent avec lui, ce qui suppose une *consecratio* et non pas seulement une *derelictio*. Cf Gai, 2, 4 : *sacrae sunt, quae diis superis consacratae sunt ; religiosae, quae diis Manibus relictae sunt.*

1. Cf. Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiq.*, u° *puteal* ; Wissowa, P.-W., *R. E.*, 3, 1, col. 429 431 ; 10, 1, col. 1130 ; Thédenat, *op. laud.*, p. 147 et 278 ; M. Besnier, *L'île Tibérine dans l'antiq.*, thèse, Paris, 1902, p. 286. Sur la célèbre notice de Festus, u° *Scribonianum*, p. 333 M, et p. 448 L., voir Jordan, *Top.*, 1, 2, p. 211 ; Piganiol, *Les origines du Forum*, dans *Mél. Éc. fr. Rome*, 1908, p. 123 ; J. Carcopino, *Virgile et les origines d'Ostie*, thèse, Paris, 1919, p. 123. Nous entendons, à notre tour, consacrer une étude distincte à ce genre monumental à propos des deux *putealia* dont il est question ici et qui se trouvaient dans un étroit rapport avec le tribunal du préteur, si étroit que *puteal* a été employé comme synonyme de *tribunal*, nous le verrons. Pour l'instant, nous nous bornerons à signaler une curieuse contradiction apparente que présentent entre eux les caractères d'un tel monument. Par le dieu auquel il était consacré ou de la religion de qui il dépendait, celui-ci avait incontestablement un caractère ouranien, car Jupiter, le dieu de la foudre, était avant tout celui du ciel, et l'on s'explique ainsi que, pour maintenir sa prise de possession du lieu que son feu avait touché, il n'entendait tolérer aucun écran, aucune couverture entre cet endroit et lui (voir la note précédente). En ce sens, Varron, *de l. l.*, 5, 66, nous apprend que le toit du sanctuaire de Dius Fidius était ouvert afin que le dieu du ciel pût toujours y jeter ses regards. Comp. Festus, p. 333 M. et p. 448 L. : *quod quia nefas est integi, semper foramine putealis aperto caelum patet* (sur les restitutions de ce texte mutilé, voir les auteurs cités plus haut) ; Paul, p. 74 M. : *Dium, quod sub caelo est extra tectum, ab Ioue dicebatur.* Les rapports des *sacerdotes bidentales* avec *Dius Fidius* sont encore attestés sous les Antonins, *C. I. L.*, 6, 567, 568, 30994. Il n'est donc pas douteux que le monument appartient à la religion du ciel lumineux. L'idée de la propriété sur lui du dieu du ciel est nettement exprimée chez Paul, 92 M. : *fulguritum, id quod est fulmine ictum, qui locus statim fieri putabatur religiosus, quod deus sibi dicasse uidetur. Iuppiter Fulmen* (ou *Iuppiter Fulgur*) était censé avoir voué à lui-même l'endroit touché par sa foudre. Mais, par ailleurs, du point de vue de l'architecture, le putéal répondait au type circulaire dont la « spécialisation chtonienne » a été soutenue par M. F. Robert, *Thymélè...*, thèse, Paris, 1939. De même, le geste par lequel on jetait de menus objets dans le putéal, en s'inclinant nécessairement vers la terre, était celui qui, selon M. Charles Picard, *Rev. Hist. Rel.*, 1926, 2, p. 137-157, suffirait à établir le caractère chtonien du monument. Nous signalons cette contradiction sans prétendre la résoudre ici. En tout cas, des deux caractères opposés, celui qui nous semble le mieux établi est l'appartenance aux dieux d'en-haut, l'autre est secondaire et accessoire, ainsi que nous aurons sans doute à le montrer en découvrant dans l'étude de notre monument d'autres éléments chtoniens qui ne permettent pas de repousser la thèse de MM. Picard et F. Robert.

fulgura condita dans lesquels nous retrouvons la dualité déjà découverte dans *in foro ipso ac comitio*, car l'un se trouvait sur le comitium — c'était le putéal bien connu d'Attus Navius[1] — l'autre était *in medio foro*, au *lacus Curtius*[2], où Pline nous conduit précisément après avoir rappelé, comme s'il suivait les migrations d'un même arbre miraculeux, le souvenir d'un figuier arraché de l'aréa du temple de Saturne (*fuit et ante Saturni aedem...*).

Ainsi, sous un premier figuier, au comitium, à deux pas du simulacre de l'allaitement des premiers fondateurs de l'empire et de l'image de l'augure, un premier putéal a passé pour rappeler l'exploit légendaire d'Attus Navius : *cotem autem illam et nouaculam defossam in comitio supraque inpositum puteal accepimus*, en a dit Cicéron[3]. Près d'un second figuier, au forum, à côté de la statue de Marsyas et au-dessus d'un second putéal, les sujets d'Auguste, renouvelant le geste qu'avaient accompli leurs ancêtres le jour où Curtius avait, par son sacrifice, consolidé les fondements de leur État, ont accoutumé de venir exprimer leurs vœux pour le salut du second fondateur de l'empire : *omnes ordines in lacum Curti quotannis ex uoto pro salute eius stipem iacebant*[4]. Le clair parallé-

1. On a depuis longtemps reconnu dans le *fulgur conditum* du comitium le putéal d'Attus Navius. Cf. Jordan, *Top.*, 1, 2, p. 357-358, et *Mitt. des deutsch. arch. Inst., röm. Abt.*, Rome, 1893, p. 92 ; Kroll, P.-W., *R. E.*, 16, 2, col. 1035 ; Platner and Ashby, *A topog. dict. of ancient Rome*, p. 435 ; Mommsen, *Ges. Schr.*, 3, p. 322-323 ; Thédenat, *op. laud.*, p. 68 ; L. Homo, *Lex. de top. rom.*, p. 454, etc... L'identification est d'autant plus certaine que la *ficus* qui ombrageait ce putéal avait, selon Festus, porté le nom même de l'augure. Voir plus loin le texte de Festus sur la *ficus Nauia*. On sait que la pierre, coupée, à la plus grande confusion de Tarquin l'Ancien, par le rasoir de Navius, avait été enterrée dans le comitium, ainsi peut-être que le couteau, non loin de la statue élevée à l'auteur de ce fait miraculeux devant la curie auprès du figuier saint. Tous ces faits sont les sujets de traditions concordantes qui « recoupent » les éléments d'information puisés dans la notice de Festus. Voir Cic., *de diu.*, 17, 38 ; Liv., 1, 36 ; Den. Hal., 3, 71.

2. Il n'est pas moins certain qu'il existait un putéal aussi au *lacus Curtius*. Cf. Kroll, P.-W., *R. E.*, u° *lacus Curtius* et litt. cit., et, parmi les textes, outre Ovid., *F.*, 6, 403, et Suét., *Aug.*, 5, 7, les précisions de Varron, *de l. l.*, 5, 150 : *Cornelius et Lutatius scribunt eum locum esse fulguritum*, ce que confirment les fouilles effectuées par M. Boni, puisque le putéal y fut retrouvé. Nous aurons à y revenir plus longuement ailleurs.

3. *De Diu.*, 17, 38.

4. C'est le texte de Suétone cité à la note 2 ci-dessus. Tite-Live, 7, 6, a raconté que la foule romaine avait jeté sur Curtius des fruits et des offrandes. Valère Maxime, 5, 6, 2, de son côté, a parlé des *fruges* que la même multitude avait lancées. Le geste qui honora le dévouement de Curtius fut donc aussi celui qu'inspira la gratitude vouée au Prince. Il répondait d'ailleurs à la vieille coutume bien connue de jeter des monnaies dans les eaux sacrées auxquelles fait allusion le nom de *lacus Curtius* et dont le rapport avec le Marsyas apaméen a été mis en lumière par Ad. Reinach dans l'article précité. Il correspondait également à la vénération témoignée au *mundus* par l'offrande des prémices et autres dons. Cf. Ovid., *F.*, 4, 821 et suiv. ; Plut., *Rom.*, 10 ; Lyd., *de mens.*, 3, 73 (et la remarque de Wissowa, *Rel. u. Kult.*, p. 234, n. 9).

lisme symbolique et mystique de ces deux *putealia* est aussi frappant que celui des deux figuiers entre eux ou de la statue de Marsyas avec celle des jumeaux fondateurs. Aucun doute ne peut donc subsister quant à la dualité des lieux.

Pourtant, le passage qui suit : *sacra... magisque ob memoriam eius, quae... Atto Nauio augurante,* ne vient-il pas démentir cette pluralité de lieux? L'arbre rendu sacré par le souvenir de celui qui fut au Lupercal le nourricier de Romulus et de Rémus, n'était-ce pas le seul figuier du comitium? Celui-ci apparaît, en effet, dans la phrase, mais seulement à la fin de celle-ci et pour la première fois individualisé (*in comitium* et non plus *in forum ac comitium*). Pline ne s'est enfin décidé à cette précision compromettante qu'à contre-cœur, car il entend, lui aussi, se soumettre à la loi des réticences si lumineusement démontrée par M. J. Carcopino dans l'étude des témoignages concernant la double ubiquation du figuier Ruminal. Sa gêne est visible dans cette laborieuse intercalation d'une incidente entre deux ablatifs absolus : *miraculo ex aere iuxta dicato, tamquam in comitium sponte transisset* (sujet : *ea, quae, nutrix...*), *Atto Nauio augurante.* Une statue a été placée *iuxta*, c'est-à-dire côte à côte avec l'arbre qui abrita les jumeaux, mais cet arbre est situé à la place qui aurait été la sienne, s'il s'était de lui-même transporté du Lupercal au comitium ! De toute évidence, nous sommes ici en présence de l'une de ces habiletés dont il a été signalé tant d'exemples[1]. Mais l'adverbe *tamquam* nous laisse entendre bien des choses. Il nous révèle l'incrédulité de Pline qui, en dernière analyse, se voyant contraint à parler enfin en particulier du figuier du comitium, ne le fait que pour lui dénier le qualificatif de *Ruminalis* au sens qu'il vient de définir et qui était le seul titre qu'il eût pu lui prêter pour l'unir au mythe des jumeaux fondateurs[2] en le distinguant par là de son congénère du *lacus Curtius.* Pouvait-il ignorer, lui, le naturaliste, ce que savaient Varron et d'autres[3] : le rapport étymologique de cet adjectif avec le nom de la déesse *Rumina* au culte de laquelle le figuier se trouvait associé parce qu'il offrait aux pasteurs l'ombre nécessaire pour préserver leurs troupeaux de l'ardeur du midi romain? En ce sens, antérieur sans doute à celui que lui a donné,

1. J. Carcopino, *La Louve...*, p. 23-24.
2. Comp. J. Carcopino, *op. laud.*, p. 25.
3. Textes cités par J. Carcopino, *op. laud.*, p. 25.

sur un plan parallèle, la légende des origines romaines, tous les figuiers religieusement honorés dans la cité — et c'était le cas de celui de Marsyas tout autant que de celui du comitium — ne pouvaient manquer de mériter à ses yeux le même surnom. Par respect pour une légende qu'il n'osait contredire ouvertement (*tamquam*), il a préféré réserver le nom de *Ruminalis* au seul figuier du Lupercal, en se gardant de l'appliquer à celui du comitium. Dès lors, comment aurait-il pu dire que l'arbre du comitium était le seul qui fût sacré en souvenir du figuier Ruminal? N'est-ce pas ce qu'il a ingénieusement cherché à éviter pour ne point paraître adhérer trop naïvement à la thèse insoutenable de la migration miraculeuse? Par souci de la logique et par habileté, il devait être conduit à reconnaître aux deux figuiers le même caractère sacré engendré par le souvenir de leur frère commun du Palatin. Mais il n'a pu ou n'a osé le faire qu'en voilant sous le singulier *ficus arbor* la dualité de *in foro ipso ac comitio* et en créant ainsi ou plutôt en reprenant pour son compte une confusion mystique dont nous avons un autre témoignage incontestable.

* * *

Si Pline, en effet, n'a parlé de ces deux arbres qu'au singulier, n'est-ce pas parce qu'il pouvait ou devait même laisser entendre que celui qui vivait de son temps *in foro ipso* (= *in medio foro*) auprès du *lacus Curtius* n'était qu'un rameau prolongé du figuier du comitium? Les légendes que l'on contait sur ces deux lieux voisins, et dont le parallélisme, les ressemblances nous sont déjà apparus, ne l'y autorisaient-elles pas? Ne l'y contraignaient-elles pas? La Rome païenne avait-elle pu manquer, tout naturellement conduite par sa vocation mystique [1], de confondre dans sa ferveur les deux *fici arbores* où elle a placé le même symbole de ses origines et de la perpétuation de son destin? Il faut achever de le démontrer.

Le figuier de Marsyas n'avait pas plus de rapport nécessaire avec la légende du *lacus Curtius* que n'en avait celui du comitium avec le mythe des jumeaux fondateurs [2]. Il ne jouait aucun rôle dans la fable du guerrier sabin se jetant tout armé dans le gouffre du

1. Cf. J. Carcopino, *Aspects mystiques de la Rome païenne*, 1941.
2. *Sic* : J. Carcopino, *La Louve...*, p. 25 et suiv.

forum. Ni Varron ni Tite-Live ne font la moindre allusion à lui à ce sujet. S'il s'est trouvé mêlé à ce conte, il est bien évident que ce fut par relation de voisinage avec le lieu où Curtius avait consommé son sacrifice : son espèce croît avec facilité dans les endroits humides du genre de celui dont le nom de *lacus Curtius* a perpétué le souvenir, et l'on peut tenir pour certain qu'il y eut là un figuier au moins dès les temps les plus anciens de la cité. La légende de l'augure Attus Navius, telle que devait la rapporter Festus dans une notice qui ne nous a été conservée qu'en partie — mais cela nous suffit — nous a gardé mémoire de ceux qui, en assez grand nombre (*complu⟨res⟩*), avaient poussé dans le comitium, à quelques pas à peine.

Festus, *u*° Navia[1]. Ficvs qvoqve in comitio[2] appellatvr Navia ⟨ficvs⟩[3] ab Atto Navio avgvre. Nam cvm Tarqvinivs Priscvs institvtas tribvs a Romvlo mvtare vellet deterreretvrqve ab Atto per avgvrivm, vt elvderet eivs prvdentiam, interrogavit evm an fieri posset id qvod animo proposvisset svo. Cvi ille[4] permittente avgvrio cvm respondisset effici posse, ivssit rex cotem ac novacvlam prox⟨*ime deponi ; rogauit nouacula*⟩ an cos illa ⟨*posset praecidi. Cum respondisset posse, noua-*⟩ cvla [m][6] svbito ⟨*praecidit. Quapropter Nauius, cum monitus*⟩ ex eo Tarqvi⟨*nius nihil amplius auderet contra fa-*⟩

1. Dans toute cette étude, nos renvois à Festus sont faits en premier lieu à l'édition de Lindsay parue non pas chez Teubner, mais dans le tome IV des *Glossaria latina* publiés par les « Belles-Lettres », Paris, 1930, en second lieu à la vieille édition de Müller toujours utile à consulter, et les deux éditeurs sont désignés par l'initiale de leur nom : ainsi, pour le texte ci-dessus : Festus, p. 286 L., p. 169 M. Dans l'établissement de ce texte, nous avons adopté les lectures de Lindsay qui ne concordent pas toutes avec celles de Müller reproduites, avec les restitutions plus complètes que cet auteur, après d'autres (cf. Müller, *Supplem.*, p. 387), a cru devoir proposer, dans les notes qui suivent. La version de Lindsay est loin de prétendre à combler toutes les lacunes du texte et nous l'avons préférée parce que, entendant nous-même nous abstenir de toute restitution que pourrait sembler inspirer le souci de notre démonstration, nous désirons n'y rien introduire d'autre que ce qu'y a reconnu l'éditeur le plus prudent. Nous ne prendrons appui, on le verra, que sur ce qui a été lu, soit en totalité, soit au moins en partie par les deux éditeurs et ne peut être mis en doute par personne.

2. Et non pas *in foro ac comitio*.

3. Toutes les restitutions indiquées dans le texte et non pas en notes sont celles de Lindsay.

4. *Illo*, M.

5. *pro⟨ferri, quibus prolatis interrogatus augur⟩*, M.

6. *nouaculam*, M.

CERE, NOVA⟨*culam illam et cotem sub locum conse-*⟩
CRATVM DEFO⟨*di iussit..* (19 LITT.)..⟩[1]
ESSE INTRA[2].. (28 LITT.)..⟩[3]
SACRO SIT : EI[4].. (27 LITT.)..⟩[5]
SVBSERI, SVM⟨*ptis ex ipsa surculis iussit. Quo fac-*⟩
TO TANTOS I.. (28 LITT.).. [6]
LOCO CONPLV⟨*res ficus enatae*⟩.. (13 LITT.)[7]
EVVLSAE DEFO[8].. (27 LITT.).. [9]
MOVERENTVR[10].. (27 LITT.) ...[11]
ERANT, FICVM .. (27 LITT.) ..[12]
ISSE ADMI[13] .. (6 LITT.) .. ⟨*quod etiam responso haruspi-*⟩
CVM ET DIVIN⟨*is ostentis confirmabatur, quamdiu illa ficus*
VIVERET, LIBE⟨*rtatem populi Romani incolumem man-*⟩
SVRAM ; IDEOQUE EA[14] ... (25 LITT.) ..[15].

Si l'on retient le fait, en soi extrêmement vraisemblable[16], d'une ancienne pluralité de figuiers sur l'aire où devait apparaître la *ficus Nauia*, entendons le pseudo-figuier Ruminal du comitium, il devient difficile d'admettre que la place occupée par l'arbre de Marsyas ne se trouvait pas alors comprise dans la superficie exigée par cette végétation d'autant plus épanouie et abondante qu'elle devait trouver de toutes parts[17] les eaux nécessaires à son développement et à sa multiplication. La distance de ce figuier au comitium ne pouvait guère dépasser dix à quinze mètres. En doublant ces chiffres approximatifs, on aura sans doute celle de ce même arbre à son frère du comitium, compte tenu de l'exiguïté de ce dernier et

1. ⟨, *et ficum praedixit, prouenturam*⟩, M.
2. *intra i*, M.
3. *i⟨d spatium loci, qui contentus fine*⟩, M.
4. *e*, M.
5. *e⟨amque, si quando arescere contigisset*⟩, M.
6. *i⟨ntra temporis tractus, cum aliae in co*⟩, M.
7. ⟨*essent atque eae*⟩, M.
8. *dei⟨nde*⟩, M.
9. *dei⟨nde de sacro illo loco radicitus re*⟩, M.
10. *moueren⟨tur*⟩, M.
11. ⟨*unam ex omnibus tradunt, quae ibi*⟩, M.
12. ⟨*repullulasse et celeri auctu creu*⟩, M.
13. *adm⟨onentibus sic deis*⟩, M.
14. ⟨*illa*⟩, M.
15. *ficus religiose coli coepta est.*
16. Il y avait un bois là où s'éleva la curie, donc à l'emplacement même du comitium. Cf. Thédenat, *op. laud.*, p. 96 et texte cité, n. 1.
17. Comp. la source à laquelle Tarpéia venait puiser et les traces d'une fontaine devant la porte même de la vieille curie, Lugli, *op. laud.*, p. 112.

de la place occupée par la *ficus* dite *Ruminalis* devant la curie[1], mais à gauche[2] et probablement à l'intérieur des cancelli[3]. Le figuier de Marsyas ou son ancêtre, comme celui du comitium ou son ancêtre, faisait donc partie de cette flore dont les aménagements du comitium et du forum ont rendu la conservation impossible. La légende de l'augure, qui vient de nous être contée par Festus, nous a également conservé le souvenir de cet arrachement[4] des arbres indésirables. Pline, nous l'avons vu, nous en cite un exemple remontant à 260 de Rome : le figuier de l'aréa du temple de Saturne qui dut être arraché, après un sacrifice des Vestales, parce qu'il menaçait de faire crouler la statue de Silvain. C'est donc là le fait lointain et cependant certain.

Mais voici le fait non moins démontré qui, à l'époque de Pline et de Tacite, s'affirme au grand jour de la place publique : seuls l'arbre du forum et celui du comitium ont survécu. Tout le monde les voit et les honore. Ils sont les deux rescapés de la jungle antique[5] qu'une même immunité a préservés en affirmant l'identité de leur essence divine et leur commun destin. Or, l'un d'entre eux, le prétendu figuier Ruminal, est entré depuis le début du IIIe siècle dans la légende des origines de la Cité[6]. Comment la signification symbolique reconnue à celui-ci n'aurait-elle pas été étendue à l'autre? Comment pareille confusion mystique aurait-elle pu être évitée? La prédiction d'Attus Navius flottait toujours au-dessus de ce lieu sacré : un figuier devait naître à l'endroit où la pierre et le rasoir avaient été enterrés ; si ce figuier venait un jour à se dessécher, il devait être replanté avec des rameaux pris sur son propre tronc ; de sa durée enfin dépendrait celle de la liberté du peuple romain[7]. Le souvenir de cette prophétie transparaît clairement dans la phrase souvent citée de Tacite[8] :

> *Eodem anno Ruminalem arborem in comitio, quae octingentos et triginta ante annos Remi Romulique infantiam texerat, mor-*

1. Den. Hal., 3, 71. Ce texte sera étudié plus tard, dans le travail annoncé.
2. Liv., I, 36, rapproché du précédent.
3. Conon, *Narr.*, 48, dans *Photii Bibl.*
4. Les mots *euulsae, remouerentur* sont de ceux qui ont pu être déchiffrés dans la notice de Festus.
5. Vastes solitudes, dit Tite-Live, 1, 4, 3.
6. Cf. J. Carcopino, *La Louve*, p. 26.
7. Les mots *uiueret, libertatem* et *mansuram* sont également de ceux qui ont été lus soit en totalité, soit au moins en partie par les deux éditeurs M. et L.
8. *Ann.*, 13, 58.

tuis ramalibus et arescente trunco deminutam prodigi loco habitum est, donec in nouos fetus reuiuisceret.

Mais, puisque ce n'était pas seulement un figuier, mais deux que les compatriotes de Pline avaient vu depuis des siècles dans cet étroit espace, le mysticisme de Rome ne devait-il pas incliner à admettre que l'augure dans sa prophétie, où le mot *ficum* reparaît certainement au singulier, les avait confondus dans un seul être?

Hypothèse, dira-t-on peut-être. Vérité démontrée, au contraire, car la preuve en est sûre : elle ressort de nos précédents développements.

Ce symbole de la liberté, que nous venons de retrouver dans le figuier du comitium, nous l'avions déjà découvert en Marsyas, inséparable compagnon sur les *plutei* de Trajan de l'arbre du *lacus Curtius*.

Cette prédiction de l'augure, liant l'indépendance de l'État romain à la vie de la *ficus Nauia*, nous l'avions déjà rencontrée dans celle que Tite-Live, à propos du même lac de Curtius, nous avait révélée : *id illi loco dicandum, si rem publicam Romanam perpetuam esse uellent.*

Cette équivalence des symboles exprimés de part et d'autre, nous l'avions déjà fait apparaître dans l'égalité de l'équation mystique inscrite sur les forums et les monnaies des cités de droit italique.

Il n'est pas enfin jusqu'au point de soudure de tous ces éléments entre eux qui n'ait été dégagé par l'étude du texte de Pline : entre le figuier dit Ruminal, Marsyas et le *lacus Curtius*, il y avait un trait d'union : le figuier[1], jailli au bord de l'antique marécage et sous lequel le démon phrygien, la dextre levée vers les frondaisons protectrices, affirmait à la Cité que rien — et surtout pas la liberté — ne lui manquait.

Double et même triple confusion mystique ! Le symbole d'indépendance et de vie avait été transmis par le figuier Ruminal à son congénère du forum et, par celui-ci enfin, conféré sous l'empire à notre héros mystérieux et jusqu'ici incompris.

Jules PAOLI.

1. Nous ne nous proposons pas d'étudier à cette place les rapports de Marsyas avec cet arbre. Pas plus que le démon phrygien, le figuier n'était, on le sait, étranger au culte de Dionysos et au cycle de Cybèle. En effet, tandis que Marsyas est parfois représenté comme ministre de Dionysos ou de l'Idéenne, c'était à Dionysos que le figuier était surtout consacré, et l'on n'ignore pas que la Grande Mère passait pour avoir fait don aux humains, par l'intermédiaire de la Phrygienne Sykè, de la figue sèche. Le voisinage de Marsyas et du figuier n'était donc pas fortuit. Nous aurons à y revenir.